

DÉLIBÉRATION N° DEL-119-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA SÉANCE DU 1er OCTOBRE 2026 A 18H30

salle polyvalente de Wittersdorf

Sous la présidence de Monsieur Gilles FREMIOT, Président,

Date de la convocation : 25 septembre 23026

Étaient présents : (66)

Mesdames et Messieurs, Christophe ANTONY, Fabienne BAMOND, Joseph BERBETT, Pierre BLIND, Laetitia BLUMBERGER, Alain BRAND, Serge BRAND, Doris BRUGGER, Gilles CLAUDE, Danielle CORDIER, Annaïck DANGELSER, Michel DESSERICH, Edouard EDER, Julien FEDER, Jean-François FOERNBACHER, Gilles FREMIOT, Laurent FUCHS, Sylvain GABRIEL, Serge GAISSER, Benoît GOEPFERT Roland GOEPFERT, Eric GUTZWILLER, Béatrice HANSER, Jean HARTMANN, Michel HARTMANN, Gabriel HASCHER, Ginette HELL, Rita HELL, Jean-Luc HEUDECKER, Jean HIGELIN, Yves KELLER, André LEHMES, Michel LERCH, Véronique LIDIN, Pascal MALYSZKA, Agatino MAVILLA, Christine MENNEZEIN, Christophe MUNCK, Eliane OSINSKI, Olivier PFLIEGER, Isabelle PI-JOCQUEL, Sylvie RENGGER, Gérard RENGGLI, Régine RENTZ, Denis REY, Fabienne REY, Patrick RIEGERT, Philippe RUFI, René SCHAFFER, Raphaël SCHMIDLIN, Pierre SCHOEPFER, Dominique SENGELIN, Rémi SPILLMANN, Dominique SPRINGINSFELD, Stéphane STALLINI, Antoine STAMPFLER, Michel STARCK, Isabelle STEFFAN, Patrick STEMMELIN, Christian SUTTER, Aurelio TOLOSA, Jean-Luc WAECKERLI, Hervé WALTER, Hervé WERMUTH, Fernand WIEDER, Jean ZIPPER.

Étaient excusés et étaient représentés par leurs suppléants :

Mesdames Elodie ABT, Anne-Marie BIANCOTTI et Messieurs Benoît ACKERMANN, Michel PFLIEGER.

Étaient excusés et ont donné procuration de vote : (10)

Monsieur Christian GRIENENBERGER a donné procuration à Monsieur Alain BRAND,
Madame Sabine HATTSTATT a donné procuration à Monsieur Olivier PFLIEGER,
Madame Axelle HELLMANN a donné procuration à Madame Fabienne BAMOND,
Monsieur Nicolas JANDER a donné procuration à Monsieur Jean-François FOERNBACHER,
Madame Sophie LOTH a donné procuration à Monsieur Gilles FREMIOT,
Monsieur Jérôme MEYER a donné procuration à Monsieur Rémi SPILLMANN,
Monsieur Bertrand REECHT a donné procuration à Monsieur Agatino MAVILLA,
Monsieur Philippe WAHL a donné procuration à Monsieur Sylvain GABRIEL,
Madame Anne ZELLER a donné procuration à Monsieur Gabriel HASCHER,
Madame Gaëlle ZIMMERMANN a donné procuration à Madame Isabelle PI-JOCQUEL.

Étaient excusés sans représentation : (11)

Mesdames Danièle BACH, Annick GROELLY, Guilaine WEISS, Chantal WISS et Messieurs Jean-Luc DOPPLER, Bernard FANKHAUSER, Didier FORT, Olivier GROELLY, Mathieu HARTMANN, Matthieu HECKLEN, Jean-Paul MACKER.

Étaient non excusées : (3)

Mesdames Alexandra GUTZWILLER, Sthéfania HERMANN, Estelle MIRANDA-SIEVERT.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE : AVENANT N°1 À LA CONVENTION PORTANT VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE HOCHSTATT

Nombre de conseillers

En exercice : 90 – Présents : 66 – Procurations : 10 – Absents : 14 – Exclus : 0

Le Président rappelle que, par délibération du 27 juin 2024, le Conseil communautaire a approuvé l'intégration de la commune de Hochstatt au périmètre de déploiement de la fibre optique opéré par ROSACE, ainsi que les modalités de financement de l'opération.

Dans ce cadre, il a été acté :

- une participation locale fixée à 100 € par prise à la suite de la décision de la Région Grand Est ;
- une participation financière arrêtée sur la base du volume définitif des prises et des dossiers d'exécution (EXE) ;
- une prise en charge du coût à 50 % par la Communauté de Communes Sundgau et 50 % par la commune, via un fonds de concours.

ÉVOLUTION CONSTATÉE APRÈS RÉALISATION DES TRAVAUX

Le nombre de prises initialement estimé pour la commune de Hochstatt était de 1 133 prises.

À la suite de la réception des travaux et au procès-verbal transmis par la Région Grand Est et le concessionnaire ROSACE, le nombre définitif de prises s'élève désormais à 1 178.

Cette évolution s'explique par la prise en compte des installations effectivement réalisées.

CONSÉQUENCES FINANCIÈRES

Le coût unitaire par prise demeurant inchangé à 100 €, le montant total de l'opération est réévalué comme suit :

Montant total : 117 800 €

Participation de la CCS (50 %) : 58 900 €

Participation de la commune (50 %) : 58 900 €

OBJET DE L'AVENANT

Afin de prendre en compte ces éléments, un avenant à la convention initiale est proposé. Celui-ci a pour objet :

- d'actualiser le nombre de prises définitif ;
- de réviser le montant total de l'opération en conséquence.

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Le Conseil de la Communauté de Communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération de la commune de Hochstatt du 28 mars 2022 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 2024 approuvant l'intégration de la commune de Hochstatt au périmètre de déploiement de la fibre optique et les modalités de financement ;

VU le procès-verbal de réception des travaux transmis par la Région Grand Est et le concessionnaire ROSACE fixant le nombre définitif de prises ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant à la convention de fonds de concours entre la Communauté de Communes Sundgau et la commune de Hochstatt.

AUTORISE son Président à signer cet avenant et tous actes s'y rapportant.

Pour extrait conforme
Altkirch, le 5 octobre 2026
Le Président
Gilles FREMIOT



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles', written over a horizontal line.